Charte Med-Mem
memorandum en faveur de la préservation de la mémoire audiovisuelle en Méditerranée

PREAMBULE

Nous,
Partenaires du projet Med-Mem – Mémoires de la Méditerranée

Considérant le projet Med-Mem (Mémoires Audiovisuelles de la Méditerranée), cofinancé par l'Union Européenne, réalisé dans le cadre du programme Euromed Heritage 4 dont l'objectif général est de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension d'une histoire commune aux pays de la région méditerranéenne, en réalisant un site Internet, gratuit, consacré aux archives audiovisuelles méditerranéennes à vocation culturelle, éducative, scientifique et professionnelle,

S'appuyant sur le partenariat Med-Mem composé de télévisions de la Méditerranée, d'institutions scientifiques et d'organismes professionnels de l'audiovisuel,

Mettant en exergue l'importance que revêtent les archives audiovisuelles de la Méditerranée en tant que patrimoine de l'humanité et témoin d'une mémoire collective qu'il est nécessaire de préserver et transmettre, notamment auprès des jeunes et de leurs médiateurs (enseignants, documentalistes, bibliothécaires, animateurs du patrimoine…).

Convaincus du droit des peuples à accéder librement et de manière égalitaire à la connaissance de ce patrimoine hérité, aujourd'hui et pour les générations à venir,

Convaincus que le dialogue et la paix en Méditerranée trouveront leurs fondements dans la reconnaissance d'un patrimoine riche et commun,

Conscients de la menace de destruction irréversible à l'endroit de ces archives audiovisuelles,

Conscients du besoin de provoquer une large prise de conscience de ces enjeux patrimoniaux,

Guidés par les instruments internationaux suivants :

- Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement – UNESCO, 1980
- Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel – Conseil de l'Europe, 2001
- Charte sur la préservation du patrimoine numérique – Unesco, 2003
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel – Unesco, 2003
- Appel international pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel mondial – FIAT, 2004
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Unesco, 2005
- World call for the preservation of broadcast - Co-coordinating Council of Audiovisual Archives Associations, 2006

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'Ina (Institut National de l'Audiovisuel) et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne

déclarons

adhérer à la poursuite des objectifs du projet Med-Mem, et à ce titre, nous engageons à tout mettre en oeuvre pour assurer la transmission du patrimoine audiovisuel méditerranéen aux générations futures.

nous engageons

Titre I – PERENNISATION du site Med-Mem
en ce qui concerne la pérennisation du site Med-Mem,

à *rechercher et mobiliser* tous les moyens nécessaires pour :

- Article 1 : poursuivre l'alimentation du site Med-Mem, en l'enrichissant de documents audiovisuels illustrant les thématiques sélectionnées,
- Article 2 : promouvoir et assurer la diffusion de ces documents audiovisuels, par tous les moyens et en direction de tous les publics, au travers d'actions structurées et cohérentes, nationales et internationales,
- Article 3 : assurer l'animation d'un réseau de relais de diffusion du site Med-Mem auprès des bibliothèques, musées, universités et autres institutions de la Méditerranée dans une optique d'éducation permanente et de recherche,
- Article 4 : diffuser sur nos antennes ou sur nos sites internet le clip de lancement du site.

Titre II – SAUVEGARDE des archives audiovisuelles
en ce qui concerne les mesures de sauvegarde préconisées dans le cadre du projet Med-Mem,

à *rechercher et mobiliser* tous les moyens nécessaires pour :

- Article 5 : poursuivre ou initier un inventaire des collections audiovisuelles détenues par nos sociétés, organismes ou établissements,
- Article 6 : poursuivre ou préparer la mise en oeuvre de mesures de sauvegarde, en s'appuyant notamment sur des échanges d'expériences et le manuel de sauvegarde réalisé dans le cadre du projet Med-Mem,
- Article 7 : poursuivre ou initier un programme de numérisation et d'archivage.
- Article 8 : Favoriser des relations bilatérales d'entraide entre les pays membres du projet Med-Mem pour la mise en place de ce type de démarche de sauvegarde d'archives audiovisuelles.

Titre III – RESPECT des bonnes pratiques juridiques
en ce qui concerne les mesures de bonnes pratiques proposées dans le cadre du projet Med-Mem,

à *rechercher et mobiliser* tous les moyens nécessaires pour :

- Article 9 : assurer une documentation respectant les normes internationales en vigueur et recensées par le projet Med-Mem, en identifiant notamment les détenteurs de droits,
- Article 10 : Favoriser la gestion collective des droits dans le respect de la propriété intellectuelle.
- Article 11 : favoriser l'échange de bonnes pratiques au sein des membres du projet Med-Mem

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'Ina (Institut National de l'Audiovisuel) et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne

Titre IV – DISPOSITIONS FINALES

- Article 12 : Nouvelles adhésions : toute institution nouvelle rejoignant le projet sera invitée à adhérer à la présente charte.
- Article 13 : L'ensemble de ces dispositions pourront faire l'objet d'applications pratiques ultérieures à définir parmi les membres du projet Med-Mem.

Lu et approuvé

Date : …….

Nom de l'Institution : …….

Pays : …….

Nom du signataire : …….

Fonction du signataire : …….

SIGNATURE :

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'Ina (Institut National de l'Audiovisuel) et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne